

**Commission de l'autonomie de la personne et de la  
silver économie**

Commission du Territoire d'action Nord  
Commission du Territoire d'action Ouest  
Commission du Territoire d'action Sud

Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole

220 - Accueil en établissements des personnes âgées

**Proposition d'attribution de subventions au titre de la  
mise en œuvre de l'action 7 du plan EHPAD : aide  
financière pour des équipements favorisant la qualité de  
vie au travail**

CD/2020/037

**Service chef de file :**

E8 - Direction Ressources des Politiques Sociales

E850 - Service des Etablissements et Institutions

Résumé :

Lors de sa Séance Plénière du 4 avril 2019, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté dans le cadre du Schéma Autonomie 2019-2023 un plan d'actions en direction des EHPAD (délibération n° CD/2019/010).

L'une des mesures phare de ce plan porte sur l'acquisition d'équipements pour améliorer les conditions de travail et soulager les personnels. Deux périodes de dépôt des demandes de subvention ont été prévues, le 1er septembre 2019 et le 1er avril 2020. Avec la crise sanitaire qui a frappé durement les EHPAD, l'intérêt de cette action s'est nettement renforcé.

Les premières subventions d'un montant de 1 610 340 € ont été votées lors de la Séance Plénière de décembre 2019. L'instruction des demandes a été poursuivie durant la crise sanitaire. 971 265 € ont été attribués lors de la Séance Plénière du 22 juin 2020 (délibération n° CD/2020/015) et 271 628 € par un arrêté du 26 juin 2020.

Pour autant, ces 2 853 233 € de subventions déjà attribuées n'ont pas répondu à tous les besoins des EHPAD et de leurs professionnels. La crise sanitaire et les mesures de confinement strict imposées aux EHPAD n'ont pas permis à tous les gestionnaires de déposer un dossier avant le 1er avril. De plus, les réorganisations nécessaires ont révélé des besoins supplémentaires en matériels, notamment pour la distribution des repas.

L'objet du présent rapport est donc de renforcer l'appui du Département à ces établissements au travers de l'attribution de 20 subventions pour un montant de 796 200 €.

Au total, sur 2019 et 2020, pour cette action 7 du plan EHPAD, le Conseil Départemental aura consacré près de 4 millions d'euros à l'amélioration de la qualité de vie au travail dans les EHPAD, grâce à des aménagements et l'acquisition de matériels adaptés et performants.

**Une action du plan EHPAD en faveur des professionnels comme première**

## **réponse aux problèmes d'attractivité et aux nécessités d'adaptation du fonctionnement en cas de crise sanitaire**

L'action 7 vise à soulager directement le personnel soignant et non soignant par une aide à l'acquisition d'équipements ou des aménagements destinés à diminuer la pénibilité grâce à des matériels de transfert et de distribution, à faciliter les douches, à prévenir les chutes et les fugues des résidents mais aussi les troubles musculo-squelettiques des personnels de toutes catégories (soignants mais aussi services hôteliers et logistiques). Les améliorations portant sur les locaux dédiés au personnel (salle de pause, vestiaires, ..) entrent également dans cette liste non exhaustive.

La crise sanitaire liée au coronavirus a obligé la plupart des EHPAD à revoir leur organisation en réduisant voire supprimant les prises en charge collectives. Disposer de matériel adapté et en quantité suffisante a facilité le travail des personnels, fortement sollicités.

Le montant initialement prévu pour cette action était de 2 M€. Ce montant sera largement dépassé, les besoins en équipements ayant été accentués par la crise sanitaire. Le montant total dépassera 3,6 M€ sur 2019 et 2020. Les propositions de subventions restent contenues dans l'autorisation de programme votée pour 2020.

Il s'agit là d'une contribution significative appréciée par l'ensemble des gestionnaires d'EHPAD avec un bénéfice réel pour les personnels et les personnes âgées accueillies.

Cet effort, de même que le soutien apporté durant la crise à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, conforte le Département en tant que collectivité chef de file dans le champ social et médico-social.

### **Une mise en œuvre simple et conforme au calendrier prévu**

Dans le cadre de l'appel à projets lancé auprès de l'ensemble des EHPAD du Département du Bas-Rhin en juillet 2019, deux périodes de dépôt ont été prévues le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 1<sup>er</sup> avril 2020. Les EHPAD avaient la possibilité de déposer un dossier avec des demandes différentes à chaque période.

Dès décembre 2019, 47 subventions ont été attribuées pour un total de 1 610 340 €. Pour la seconde période de dépôt au 1<sup>er</sup> avril 2020, 35 subventions ont été attribuées pour un total de 1 242 893 €.

Les 20 dossiers objets du présent rapport ont été réceptionnés après le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les subventions sont proposées selon les mêmes critères qu'en décembre 2019, en tenant compte le cas échéant d'autres financements, soit :

<b>Nature des équipements</b>	<b>Taux de subvention</b>
-------------------------------	---------------------------

	<b>maximum proposé</b>
Aménagement et équipement des locaux spécifiques du personnel : salle de pause, vestiaires, ...	80 %
Equipements destinés au personnel hôtelier, de lingerie, logistique et administratif,	80 %
Matériel de transfert utilisé par les aides-soignants : chariot douche, douche au lit (sur la base d'un équipement par EHPAD et d'un coût unitaire de 5 100 €), soulève malade,...	80 %
Appel malade, systèmes anti fugue	80 %
Chariot de distribution de repas	50 % (principalement renouvellement)
Rails de transfert installés dans les chambres	50 % dans la limite de 30 % des lits de l'EHPAD
Véhicule adapté	30 % (possibilité de trouver d'autres financements)

Le montant global proposé est de 796 200 € pour ces 20 dossiers. Il concerne 1 925 lits d'EHPAD. Pour 11 EHPAD, il s'agit d'une demande complémentaire à celle déposée en septembre.

Le tableau détaillé, joint en annexe, liste par territoire les EHPAD concernés, les investissements et la dépense subventionnable retenus, le taux et le montant de la subvention proposée.

Les projets de conventions types à signer avec chaque bénéficiaire sont également joints en annexe.

Ces subventions proposées relèvent de l'autorisation de programme 2020 PERS.AGEES.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
PERSAGEES 2020/1	R2020 PERSONNES AGEES	6 668 000 €	5 425 107 €	796 200 €

Les Commissions territoriales d'action Nord, Ouest, Sud et de l'Eurométropole réunies le 17 septembre 2020 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *décide de l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 796 200 € aux établissements pour personnes âgées figurant aux tableaux annexés ayant sollicité une aide financière du Département au titre de l'action 7 du plan EHPAD ;*
- *décide d'approuver les termes des projets de conventions types à conclure entre le Département et les établissements concernés joints en annexe à la présente délibération ;*
- *autorise son Président à signer ces conventions financières.*

Strasbourg, le 02/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY